

ABONNEMENT.

Un an... 30 fr.
Six mois... 16
Trois mois... 9

On s'abonne :

A SAUMUR,
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste,
et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annances, la ligne... 30 c.
Réclames... 30
Faits divers... 75

RESERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,
sauf restitution dans ce dernier cas.

On s'abonne :
A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS,
8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

14 Janvier 1882.

Chronique générale.

Le Télégraphe prétend que dans l'entourage de M. Gambetta on n'est pas très-rassuré sur l'issue de la crise.

La Lanterne dit qu'au « train dont les choses marchent, la carrière ministérielle de M. Gambetta sera terminée avant quatre jours.

Le Voltaire cherche, par la plume obligée de M. Naquet, à rassurer les députés : « Rien ne sera compromis, rien ne sera engagé ; » résister serait « inconcevable ».

Le Siècle, au contraire, n'est pas d'avis de se prêter à une « fantaisie politique » dont on ne conçoit pas « l'utilité » et dont « on n'aperçoit pas le but ».

Le Radical dit que la question est tout entière dans « l'alternative proposée à la Chambre de voter à contre-cœur une mesure qui lui déplaît, uniquement pour donner à M. Gambetta une preuve de docilité, ou renverser M. Gambetta avant que l'exercice du gouvernement ait fini de l'user. »

Le Radical conclut ainsi : « Renverser M. Gambetta ? Tout indique que la majorité en a une forte tentation. Osera-t-elle, au dernier moment, vouloir ce dont elle a envie ? »

La Justice s'exprime en ces termes sur la théorie du blanc-seing : « C'est dans une heure d'impopularité générale et justifiée que M. Gambetta demande en fait le pouvoir, tout ou rien ! On dit qu'il cherche à tomber : cela est possible. Le pouvoir ne

lui réussit guère ; il peut désirer un prétexte pour en sortir. Il choisit étrangement le sien. »

Et M. Camille Pelletan, jugeant sévèrement cette « exigence qui semble un piège », termine en disant : « La chute sera lourde. »

Le Journal des Débats trouve « très-brave », mais moins « prudent », d'avoir soulevé une question importante, mais peut-être moins urgente, en mettant « à l'épreuve la docilité ou la sagesse d'une Chambre jeune, inexpérimentée encore, toute pleine de l'égoïsme électoral et sans discipline ».

De toutes parts s'élèvent des protestations contre le plan de M. Gambetta. Cela n'empêche pas que le projet de révision sera déposé sur le bureau de la Chambre. La crise est donc ouverte, et, selon l'expression de la France, M. Gambetta semble rechercher, « non plus la possession, non plus l'exercice, mais l'abus, l'ivresse du pouvoir ».

Qu'est-ce que signifie la demande de rétablissement du scrutin de liste à l'heure actuelle ?

C'est comme si M. Gambetta disait à la Chambre : « Fais ton testament, et sois prêt à mourir au premier jour. »

M. Gambetta assure qu'il n'usera du scrutin de liste qu'à la fin de la législature, c'est-à-dire à la fin de l'année 1885.

Cette malice cousue de fil blanc n'est pas capable de tromper plus d'une douzaine de gambettistes imbéciles.

D'abord, il n'y a pas une chance sur cent mille pour que M. Gambetta soit président du conseil en 1885. Durer quatre ans au pouvoir en temps de République, cela ne s'est jamais vu et ne se verra jamais.

Si M. Gambetta avait sérieusement cette espérance, ce serait chez lui un symptôme tout à fait grave de folie.

Ne serait-il pas curieux, d'ailleurs, que le gouvernement le plus durable fût celui-là précisément qui, en le moins de jours, a commis le plus de sottises et soulevé le plus de protestations ?

La demande du scrutin de liste ne saurait

donc avoir qu'un but : le garantir contre les infidélités de la Chambre.

M. Gambetta veut faire un bail avec la majorité, un bail qui lui donne tous les avantages.

Il faut que, le jour où la majorité manifesterait l'intention de donner congé à son locataire, M. Gambetta puisse mettre la majorité hors la loi, c'est-à-dire dissoudre la Chambre.

Il ne s'agit ni d'engagements électoraux, ni d'exigences de l'opinion, ni de nécessités parlementaires.

Il s'agit tout bonnement de mettre la Chambre à la discrétion absolue de M. Gambetta.

Si donc la Chambre vote le rétablissement du scrutin de liste, c'est comme si elle votait sa condamnation à mort.

Ce sera un véritable suicide.

Poussera-t-elle le dévouement hystérique jusque-là ?

D'après la France, les courtiers parlementaires de M. Gambetta font de la propagande avec l'argument suivant :

« Si vous votez le scrutin de liste, ou votre mandat durera quatre ans, ou vous serez candidat de M. Gambetta en cas d'élections nouvelles ; si vous votez contre, M. Gambetta est assez fort pour provoquer une réaction en sa faveur dans le pays, et la prochaine campagne électorale se fait contre vous. »

Le Français annonce que le général Campenon et M. Gambetta ne sont pas d'accord sur le système qui remplacerait le volontariat d'un an. Le général voudrait un examen de fin d'année. M. Gambetta préfère le tirage au sort pour décider quels sont ceux qui resteront au service.

On vient de distribuer à la Chambre le texte d'une proposition de loi présentée par un groupe de députés, tendant à l'abro-

gation des lois conférant aux fabriques des églises et aux consistoires le monopole des inhumations.

L'Indépendant croit pouvoir affirmer qu'il n'y aura pas de nouvel emprunt de rente amortissable avant 1883.

D'après les derniers renseignements, les populations d'Alsace-Lorraine émigrent en grand nombre vers notre colonie algérienne.

On lit dans la France :

« Les grandes Compagnies ont reçu une note émanée du ministère des travaux publics, à laquelle elles sont invitées à répondre dans un délai de quinze jours. »

« Cette note demande leur acquiescement aux propositions suivantes :

1° Réduction de 50 0/0 sur les tarifs actuels de transports des voyageurs ;

2° Réduction de 20 0/0 sur les tarifs de transports des marchandises ;

3° Obligation d'opérer tous transports de marchandises par le parcours le plus abrégé, quels que soient les rails sur lesquels il y ait à passer. »

« De son côté, l'Etat ferait abandon des impôts qu'il prélève actuellement sur la circulation des chemins de fer. »

LABORDÈRE ET BOURBAKI.

Sous ce titre, nous lisons dans le Journal de Marseille les justes réflexions qui suivent sur les deux candidats aux élections sénatoriales, dont le premier — commandant fantaisiste — a été élu par la racaille, et le second — véritable et vaillant général — a échoué devant un trio de nullités républicaines :

« Ces deux noms, dit le Journal de Marseille, donnent aux élections sénatoriales de dimanche leur véritable signification.

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

PAUVRES ET MENDIANTS

Par G. de LA LANDELLE.

IX

LE CONSEIL MUNICIPAL.

(Suite.)

— Et encore ! poursuivait Sorentel, faudra donner d'une main la contribution volontaire et de l'autre bien des petits sous !

— Pardon ! mon cher Sorentel, dit vivement le comte. Je m'aperçois que vous n'assistiez pas à la dernière séance. Dès que notre institution fonctionnera régulièrement, ce que vous dites serait un abus déplorable. Il faudra se raidir et renvoyer à la mairie tous les mendiants de notre commune. Seulement, on pourra s'assurer que la distribution des secours ait été faite et bien faite.

— Tous les lundis, et à domicile ! fit le maître meunier, voilà qui est réglé.

— Eh bien ! s'écria le cultivateur, puisque c'est de même, je double ma cotisation ; et après, si quelqu'un se plaint, j'irai voir moi-même. Ça me dérangera, tant pis ! ce sera par charité !

— Parfaitement ! je vois que vous êtes pénétré de l'esprit du projet, dit le comte qui, en sa double qualité de maire et d'auteur de la proposition, s'était fait un devoir d'aller partout en personne, au risque d'affronter des critiques désagréables, d'essuyer des refus ou encore de s'entendre dire naïvement :

— Faites tout seul, vous êtes bien assez riche.

Il eut le pénible courage de relancer les mendiants en leurs bouges et d'y recevoir les plus amers reproches :

— Jamais vous ne nous rendrez ce que vous nous faites perdre.

— Vous voulez que nous mourions de faim pour être débarrassés de nous !

— Vous venez nous priver de nos enfants et nous emprisonner dans nos pauvres cabanes.

La plupart de ces demeures étaient sordides et malsaines. Il entra dans le projet d'abattre les unes et de mettre en pension chez des cultivateurs les mendiants isolés ou infirmes, tandis qu'au contraire on avisait à la réparation, à l'assainissement et à l'entretien des baraques abritant des familles entières.

Il fallait parlementer pour les moindres détails, user d'une douceur extrême, persuader, tâcher d'une difficulté décourageante. Aussi, M. le maire avait-il le soin de se faire accompagner par d'autres membres du conseil pour ses visites aux mendiants

que, d'ordinaire, on n'apaisait que par des sacrifices immédiats, très-onéreux au début.

Il y eut des hommes qui, vivant de mendicité depuis leur naissance, s'emportèrent en invectives brutales.

Par réciprocité, l'on recueillit les plus touchantes bénédictions de la part des gens qui n'avaient pas toujours été à l'aumône, tels que les Martin de la Rive, les Sabot, les Griffet, les Jeannard, et de la part surtout des veuves mères de famille.

Ces malheureuses, en apprenant qu'elles ne seraient plus exposées, elles et les leurs, à toutes les intempéries pour quêter des secours incertains, acceptaient avec des transports de reconnaissance l'espoir que leurs enfants ne mendieraient plus comme elles.

Semblables épisodes reconfortaient les membres du conseil municipal. Ils les consolèrent des résistances obstinées, des rebuffades, des mauvais vouloirs des avarés, des défiances, passablement humiliantes, de beaucoup de paysans, des objections cauteleuses de ceux-ci, des arguties, des chicanes de ceux-là.

Il fallait discuter patiemment avec des têtus, avec des bavards, avec de beaux esprits de village.

On échouait devant des faux-loyants absurdes.

L'égoïsme, la mauvaise foi, la sottise humaine, la calomnie même s'en mêlèrent.

Certains gros bonnets protestèrent au nom de la

liberté :

— J'entends faire mes bonnes œuvres comme bon me semble, sans que personne intervienne !

A quoi il fut tout simplement répondu que la contribution demandée étant facultative, la liberté n'était aucunement atteinte. Mais les récalcitrants répliquèrent qu'il y avait pression morale, parce qu'en refusant la cotisation l'on se donnerait une réputation de dureté.

— Si je souscris pour trois francs par mois, dit une certaine cabaretière, c'est que je ne me soucie pas de faire la paire avec la veuve Vaurant la riche.

La mère Salomon, chez qui buvaient les pires vauriens, fut, en revanche, très-libérale et ne murmura nullement.

Certains esprits étroits, sans suspecter les bonnes intentions du nouveau maire, dirent que la charité n'était pas affaire d'administration.

Le conseil municipal, d'après eux, empiétait sur les attributions du clergé, en détournant de fait une partie des aumônes réparties précédemment par le curé et par son vicaire.

Ici, fort heureusement, il n'y eut pas de conflit. Le curé intervint, au contraire, avec un zèle apostolique des plus efficaces.

— M. le maire, dit-il, m'avait exposé ses plans charitables avant d'en parler à personne dans la commune.





